

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-231

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Partenariat pour l'organisation de 3 spectacles avec la compagnie *C la Petite Cie* (60 rue Suchet 69002 Lyon) au sein des Relais Petite Enfance du Sud Revermont (Certines et Ceyzériat).

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que l'éveil culturel participe au bon développement de l'enfant et à son épanouissement ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec la compagnie *C la Petite Cie* pour trois spectacles petite enfance au sein des Relais Petite Enfance du Sud Revermont (Certines et Ceyzériat).

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec la compagnie *C la Petite Cie* afin de mettre en place trois spectacles petite enfance en 2024 au sein des Relais Petite Enfance (RPE) du Sud Revermont (Certines et Ceyzériat).

Les modalités sont les suivantes :

- Les séances seront assurées par Cécile PAMART de la compagnie *C la Petite Cie* ;
- Les séances se dérouleront de la manière suivante :
 - Pour le RPE à Ceyzériat le lundi 24 juin 2024 de 9H15 à 10H15 ;
 - Pour le RPE La Roulinotte : le vendredi 15 mars 2024 pour la semaine de la petite enfance au sein du centre de loisirs de Saint Martin du Mont, de 9h15 à 10h15 et le mardi 10 septembre 2024 dans la salle polyvalente de Tossiat pour la rentrée du relais.
- Les séances s'adressent aux enfants et aux assistants maternels pour un coût global de 1320 € TTC (TVA non applicable) réparti comme suit :
 - RPE Certines *La Roulinotte* : 880 €
 - RPE Ceyzériat : 440 €

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 16 novembre 2023.

**Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente**

Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action Sociale et la Petite Enfance

